

# COMMISSION CENTRALE DES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES



## Procès-verbal n°37 Réunion du 13/05/2022

**Animateur :** M. SABANI

**Présent(e)s :** Mme LOMON – MM. FOFANA - BORDET (CD)

**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »  
de l'Annexe Financière du District saison 2021/2022 validée par le Comité Directeur le 08/12/2021 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
<u>Engagement Football Educatif :</u>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<u>Engagement Libre - Futsal :</u>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 7	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
<u>Clubs débiteurs</u>	
● 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<u>Modification de match</u>	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la 3CD le VENDREDI de 00h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
<u>Feuilles de match</u>	
● Absence de transmission de FMI dans les délais	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) jusqu'au mardi 12h00	9,50 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er mercredi suivant le match)	/
● 2* demande pour non-envoi feuille de match papier après la 1 <sup>er</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le match)	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 <sup>er</sup> rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 <sup>ème</sup> rencontre	100,00 €

<b><u>Licences / Qualification</u></b>	
• Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
• Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
• Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
• <b>Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match</b>	100,00 €
• Joueur non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
• <b>Dirigeant(e) non licencié(e) inscrit(e) en arbitre assistant(e)</b>	100,00 €
• <b>Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match</b>	100,00 €
• Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
• Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
• <b>Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)</b>	100,00 €
• <b>Absence physique dirigeant ou éducateur inscrit sur la feuille de match.</b>	50,00 €
• Absence de dirigeant sur la feuille de match	50,00 €
<b><u>Terrains</u></b>	
• Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<b><u>Suspension de terrain ferme</u></b>	
• 1 ou 2 matchs	85,00 €
• 3 matchs ou +	170,00 €
• 6 mois ou +	320,00 €
• Abandon de terrain	100,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE</b>	
• Réclamations, réserves	43,50 €
• Evocations	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club obtenant gain de cause, remboursement de :	43,50 €
• Appels réglementaire	64,00 €
• Appels disciplinaire	125,00 €
<b><u>Présence club</u></b>	
• Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
• Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
• Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
• Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
• Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
• Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
• Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
<b><u>Forfaits</u></b>	
• Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
• Forfait avisé, <b>avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du w-end à venir)</b>	/
• 1 <sup>er</sup> Forfait avisé hors délais ( <b>entre vendredi 00h01 et 16h00</b> ) ou non avisé ( <b>précédant la renc. du w-end à venir</b> )	30,00 €
• 2 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais ( <b>entre vendredi 00h01 et 16h00</b> ) ou non avisé ( <b>précédant la renc. du w-end à venir</b> )	60,00 €
• 3 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais ( <b>entre vendredi 00h01 et 16h00</b> ) ou non avisé ( <b>précédant la renc. du w-end à venir</b> )	90,00 €
• Forfait général	180,00 €
• forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<b><u>Forfait coupes</u></b>	
<b><u>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</u></b>	
• Phase Elimatoire	25,00 €
• 1/8 de Finale	40,00 €
• 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
• Finale	300,00 €

## DISCIPLINES

### Ouverture du dossier disciplinaire

• Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
• Par avertissement	8,00 €
• Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
• Fumigènes	à partir de 500,00 €
• Non production de rapport réclamé par la commission	15,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF

• Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	/
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	50,00 €
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	100,00 €
• Amende pour tout changement par la 3CD le VENDREDI Football Educatif de 00h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
• 1* demande pour non-envoi de la feuille de plateau Foot Educatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er mercredi suivant le plateau)	/
• 2* demande pour non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 <sup>ème</sup> mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
• Joueur non licencié	100,00 €
• Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

#### Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)

• Dès la 1 <sup>ère</sup> infraction	15,00 €
• Dès la 2 <sup>ème</sup> infraction, amende financière et pour chaque retard de :	15,00 €

#### Absence non justifiée aux matchs

• Dès la 1 <sup>ère</sup> infraction	40,00 €
• Dès la 2 <sup>ème</sup> infraction, amende financière et pour chaque retard de :	40,00 €

#### Absence non justifiée aux convocations devant les commissions

• Dès la 1 <sup>ère</sup> absence à une convocation devant une commission, amende financière par absence de :	30,00 €
---	---------

#### Absence de rapports

• Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• le rapport n'arrive jamais, amende financière par rapport de :	10,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
<b>SEMAINE du 07/05/2022 au 13/05/2022</b>					
Dossier N°503	08/05/2022	527758	SEVRES FC 92	Le club nous informe que son équipe 1 a un match de coupe de Paris le 08/05/2022. Le club de demande le report au MARDI 10 MAI 2022, même horaire et lieu du match ci-dessous : <b>COUPE HDS LOISIRS SENIORS du 08/05/2022 - n°24498199</b> <b>SEVRES FC 2 / SEVRES FC 1</b>	<b>La 3CD prend note et reporte au 10 MAI 2022.</b>
Dossier N°504	09/05/2022	519111	FONTENAY AUX ROSES	Réception FDM papier : <b>U14 D5 poule consolante B du 23/04/2022 - n°24394998</b> <b>FONTENAY AUX ROSES 1 / ASNIERES FC 3</b>	FONTENAY AUX ROSES 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) ASNIERES FC 3  <b>1er Forfait non avisé de l'équipe ASNIERES FC 3</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais de déplacement arbitre à la charge d'ASNIERES FC</b>
Dossier N°505	09/05/2022		3CD	Réception rapport d'arbitre officiel et FMI, forfait du club de l'ACBB <b>SENIORS D3 du 08/05/2022 - n°23430746</b> <b>ACBB 3 / MALAKOFF USM 1</b>	MALAKOFF USM 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) ACBB 3  <b>1er Forfait non avisé de l'équipe ACBB 3</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais de déplacement arbitres à la charge d'ACBB</b>
Dossier N°506	10/05/2022	512078	MALAKOFF USM	Le club nous informe de leur forfait pour le match : <b>U18F à 8 du 14/05/2022 - n°24381613</b> <b>RUEIL MALMAISON FC 2 / MALAKOFF USM 1</b>	RUEIL MALMAISON FC 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) MALAKOFF USM 1  <b>1er Forfait avisé de l'équipe MALAKOFF USM 1</b>
Dossier N°507	11/05/2022		3CD	Réception FMI et rapport de l'arbitre officiel, forfait du club de NANTERRE ES NANTERRE : <b>SENIORS D5 poule A du 08/05/2022 - n°23430968</b> <b>NANTERRE ES 3 / GARCHES VAUCRESSON 1</b>	GARCHES VAUCRESSON 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) NANTERRE ES 3  <b>2ème Forfait non avisé de l'équipe NANTERRE ES 3</b> <b>Amende 60€ (voir Annexe Financière n°2) + frais de</b>

					déplacement arbitre à la charge de NANTERRE ES.
Dossier N°508	12/05/2022	542392	JEUNES D'ANTONY	Le club nous informe de leur forfait pour le match : <b>SENIORS D5 poule B du 15/05/2022 - n°23431090</b> <b>PLESSIS ROBINSON FC 3 / JEUNES D'ANTONY 2</b>	GARCHES VAUCRESSON 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) JEUNES D'ANTONY 2  <b>2ème Forfait avisé sur les 3 dernières journées de l'équipe JEUNES D'ANTONY 2</b> <b>Amende triplée 180€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°509	12/05/2022	610501	HOPITAL R.POINCARE	Le club nous informe que le match se jouera à 15h au stade du Pré St Jean le samedi 21 mai 2022, terrain synthétique. <b>COUPE FOOT ENTREPRISE Du 21/05/2022 - n°24504901</b> <b>HOPITAL R.POINCARE 2 / ORANGE ISSY 3</b>	La 3CD prend note et procède aux modifications.
Dossier N°510	12/05/2022	500622	ST CLOUD FC	Le club nous informe de leur forfait : <b>U18 D4 poule consolante – n°24347738</b> <b>CHATILLONNAIS SCM 1 / ST CLOUD FC 2 du 15/05/2022</b>	CHATILLONNAIS SCM 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) ST CLOUD FC 2  <b>2ème Forfait avisé s de l'équipe ST CLOUD FC 2</b>
Dossier N°511	13/05/2022	519111	FONTENAY AUX ROSES	Le club nous informe de leur forfait général de leur équipe SENIORS D5 poule A. SENIORS D5 poule A du 15/05/2022 - n°23430954 GARCHES VAUCRESSON FC 1 / FONTENAY AUX ROSES 1	La 3CD prend note du FORFAIT GENERAL en championnat SENIORS D5. <b>Amende 180€ Forfait Général de l'équipe de FONTENAY AUX ROSES en SENIORS D5 poule A (voir Annexe Financière n°2)</b>  GARCHES VAUCRESSON 1 : 3 points (5 buts)
Dossier N°512	13/05/2022	514386	PUTEAUX CSM	Le club nous informe qu'il ne peut recevoir le match ci-dessous, étant donné qu'il y a un doublon de match à la même heure. Le club demande le report de cette rencontre le dimanche 15 mai ou à une date ultérieure. <b>U16 D5 poule Consolante A du 14/05/2022 - n°24393298</b> <b>PUTEAUX CSM 2 / COLOMBES LSO 1</b>	<b>Suite au désaccord des deux équipes concernant l'horaire du coup d'envoi,</b> <b>la 3CD décide de reporter cette la rencontre au SAMEDI 4 JUIN 2022 à 18h.</b>

## Calendrier de la compétition

- **Finales U15F – U18 F – Seniors F** : *dimanche le 22 mai 2022* à Rueil Malmaison
- **Finales U14 – U16 - U18 – Seniors – Anciens – CDM – Foot Entreprise et Loisirs** : *19 juin 2022 au Plessis Robinson*

COUPES - Demi-finales									
<b>HDS CDM</b>			<b>HDS FOOT ENTREPRISE</b>						
22/05/2022	5	Issy Les Mx Fc	5	AS Amicale du Mboa	21/05/2022	3	Metro Foot	1	Financieres Paris
22/05/2022	5	Police HS Nanterre	5	Courbevoie Sports	21/05/2022	2	Hopital R.Poincare	3	Orange Issy
<b>HDS U14</b>			<b>HDS SENIORS</b>						
21/05/2022	1	Chaville Fc	1	Garenne Colombes	05/06/2022		Issy Les Mx Fc 2 ou Villeneuve La Garen 1	1	St Cloud Fc
21/05/2022	1	Gennevilliers Csm	1	Neuilly Olympique	05/06/2022	1	Neuilly Olympique	2	Montrouge Fc
<b>HDS SENIORS FUTSAL</b>			<b>HDS LOISIRS SENIORS</b>						
21/05/2022	2	Futsal Paulista	1	Issy Les Mx Fc	23/05/2022	1	Bourg La Reine	1	Sup. Nice
28/05/2022	1	Puteaux Futsal	1	Neuilly Fc	23/05/2022	1	Sevres FC 92	1	Colombes Lso

COUPES - Finales									
<b>HDS SENIORS FEMININES</b>			<b>HDS U18 FEMININES</b>						
22/05/2022	2	Boulogne Bil Ac	2	Rueil Malmaison Fc	22/05/2022	2	Rueil Malmaison Fc	1	Suresnes JS
<b>HDS U15 FEMININES</b>									
22/05/2022	2	Rueil Malmaison Fc	1	Antony Foot Evo.					

## FMI MANQUANTES

### PREMIÈRE DEMANDE

**Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

**ANCIENS +45ans à 8**

08/05/2022 n° 24107658 Rueil Malmaison Fc 13 / Bourg La Reine A.S. 14

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.